

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 50 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Plusieurs journaux anglais assurent que c'est lord Lyons qui doit remplacer lord Cowley comme ambassadeur d'Angleterre en France. Lord Lyons a été ministre à Washington, et il représente encore aujourd'hui le gouvernement britannique à Constantinople. On attend prochainement son arrivée à Londres.

Des lettres d'Athènes, du 29 septembre, affirment que le marquis de Moustier, lors de son passage dans cette capitale, aurait fait entrevoir une rupture des relations diplomatiques, dans le cas où le gouvernement grec ne resterait pas complètement neutre.

La signature de la paix entre l'Autriche et l'Italie a été annoncée à Florence par une salve de 101 coups de canon. A Palerme et à Naples toutes les maisons ont été pavoisées, et dans toute la Péninsule, la nouvelle de la conclusion de la paix a été accueillie avec des manifestations de joie par les populations.

La *Nazione* publie les principales conditions du traité de paix.

Les prisonniers de guerre de part et d'autre sont réciproquement restitués.

L'Autriche consent à la réunion de la Vénétie à l'Italie. Les frontières vénitienues cédées à l'Italie sont celles qui servaient de frontières administratives sous la domination autrichienne.

L'Italie reconnaît devoir à l'Autriche 55 millions de florins.

Cette somme sera payée en onze versements dans une période de vingt-trois mois.

L'Italie prend de plus à sa charge le Montelombard-Vénitien avec son actif et son passif actuels. L'actif consiste en trois millions et demi de florins, et le passif en soixante-six millions.

Les sujets vénitienus résidant en Autriche auront la faculté de conserver la nationalité autrichienne.

Tous les objets d'art, documents et archives, appartenant à la Vénétie seront restitués sans exception.

Les anciens traités de commerce entre l'Autriche et la Sardaigne seront remis en vigueur pour un an, afin que dans l'intervalle on puisse conclure de nouveaux accords.

D'autres dispositions stipulent la levée du séquestre mis sur les biens privés des ex-souverains italiens, avec réserve des droits que l'Etat ou des tiers pourraient avoir sur ces biens.

Une amnistie complète est accordée réciproquement en faveur des condamnés et prévenus politiques et déserteurs.

La couronne de Fer sera restituée à l'Italie.

Aussitôt après la ratification de ce traité, qui sera très-prochaine, les troupes autrichiennes évacueront entièrement la Vénétie, qui sera occupée par des troupes italiennes.

On sait qu'à la suite des événements de Palerme, la garde nationale de cette ville a été dissoute; il serait question d'étendre cette mesure dans d'autres parties du royaume. On dit même qu'on étudie, en Italie, au ministère de la guerre, un plan de réorganisation en vertu

duquel la garde nationale serait entièrement abolie; on proposerait une organisation militaire plus large et plus solide, sur des bases toutes nouvelles.

Une dépêche de Vienne fait connaître qu'une résolution impériale, datée d'Ischl du 3 octobre, lève l'état de siège établi dans plusieurs parties de l'empire pendant la durée de la situation créée par la dernière guerre.

La *Presse*, de Vienne, se charge de démentir le bruit qui avait circulé, de la mise en disponibilité du comte de Blome, ministre d'Autriche en Bavière. Ce diplomate, qui est seulement en congé, retournera bientôt à son poste.

On écrit de Munich que le gouvernement a ordonné une enquête sur la conduite de plusieurs officiers supérieurs pendant la guerre. Un tribunal militaire a été institué dans ce but.

D'après les journaux de Copenhague, les pétitions demandant la réunion au Danemark de la partie nord du Sleswig auraient été couvertes, en moins de deux jours, de plus de 20,000 signatures.

L'*Avenir national* affirme dans les termes suivants une triste nouvelle qui circulait depuis quelques jours à Paris sur l'état de santé de l'impératrice Charlotte :

« Depuis deux jours, dit ce journal, nous avons reçu de graves et tristes nouvelles sur l'état mental de l'impératrice du Mexique; mais quelque certaine qu'en fût la source,

nous voulions encore douter de ce funeste événement. Aujourd'hui il n'est plus permis de garder le silence. Dans les premiers jours on avait cru à une simple exaltation nerveuse, causée par les chagrins et les soucis, mais des accès de plus en plus fréquents ne laissent ni doute sur la terrible maladie, ni espoir de guérison.

« Le comte de Flandre, qui devait aller attendre sa sœur à Miramar pour la conduire à Bruxelles, a été demandé par une dépêche à Rome, où il assiste à l'heure qu'il est à ce lugubre et dramatique épisode d'une entreprise qui n'a produit que des désastres. »

La France ne peut pas le croire et veut encore espérer.

Les dernières dépêches de New-York signalent des économies considérables dans les dépenses publiques. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la dette des Etats-Unis a diminué de 75 millions de francs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* annonce que l'intérim du ministère de la marine et des colonies, confié, pendant l'absence de S. Exc. le marquis de Chasseloup-Laubat, à S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, a cessé à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat a repris l'exercice de ses fonctions.

— On assure que M. Benedetti sera chargé

## FEBRETTON.

44

## L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

## TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Or, un matin, vers onze heures, par un temps sombre et froid, Jeanne étant à la cuisine, la cloche de la grille sonna. La jeune fille entr'ouvrit la porte pour voir qui arrivait, et, la refermant brusquement, dit au vieux régisseur :

— Qui peut venir ici de chez M. Du Taillis?

— De chez M. Du Taillis? fit Michel étonné.

— La voiture des Gouttes est à la grille.

Michel à son tour ouvrit la porte, il tira cette porte derrière lui, et se dirigea lentement vers l'entrée de Treffieux, tandis que Jeanne, pour éviter une rencontre avec quelqu'un des Gouttes, se rendait prestement au salon.

Dans cette immense pièce, il y avait un grand feu; la jeune fille, refroidie par la traversée du long cou-

loir, s'assit près du foyer, et, prêtant l'oreille, entendit la voiture entrer dans la cour.

Jeanne se savait assez d'importance à Treffieux pour comprendre que cette visite, maintenant, était pour elle, du moment que les visiteurs n'avaient pas été arrêtés par l'absence de l'officier, absence que le régisseur avait dû leur apprendre.

En effet, quelques instants plus tard, Bely ouvrit la porte du salon et annonça Mlle Du Taillis.

Le temps était sombre, nous l'avons dit; les rideaux en soie épaisse qui garnissaient les fenêtres laissaient le salon dans une demi-obscurité; Louise fit quelques pas avec hésitation dans cette grande pièce, et comme Jeanne s'était levée pour la recevoir :

— Je vous demande pardon, madame, dit en s'arrêtant Mlle Du Taillis; cette fille a mal compris ce que j'ai demandé : je voulais parler à Mlle Michel.

— C'est moi, mademoiselle! répondit Jeanne en traînant un fauteuil devant la cheminée.

Sur un signe de l'enfant du régisseur, Mlle Du Taillis s'assit.

Louise un moment fut interdite : elle avait entendu parler d'un costume bourgeois porté par la fille de

Michel le temps qu'elle était en pension, mais elle avait vu toujours Jeanne vêtue en courtisane, et cette nouvelle mise la changeait tellement qu'elle ne l'avait pas reconnue.

Jeanne, ainsi transformée, lui paraissait beaucoup plus grande, beaucoup plus mince, et la distinction qui était en elle impressionna si fort la fille du gentilhomme, qu'elle se sentit un instant écrasée.

Louise considéra avec une sorte de respect, le pâle et noble visage de la jeune fille; ses beaux cheveux, son grand œil fier et doux... du même regard elle vit sa chaussure élégante, ses mains aristocratiques, sa robe d'un drap si fin, que sa robe, à elle, bien qu'elle fût neuve, et dont elle appréciait la chaleur, lui parut digne tout au plus d'être portée par Bely.

Et en songeant à la position faite à Jeanne chez le maître de Treffieux, au bonheur de cette enfant, au quiétisme qu'elle devait avoir dans cette opulence, Louise songea avec une grande amertume à ses rêves d'autrefois.

Puis, lorsqu'elle vint à penser que ces mains si délicates étaient étreintes par les mains du jeune comte, que ces cheveux pouvaient être touchés par lui, que les lèvres de l'officier avaient baisé ce front

poli comme de l'ivoire, que cet œil noir avait inondé d'une céleste lumière le regard du commandant, oh! alors la pauvre déshéritée se sentit au cœur un froid de glace et au front une rougeur qui la brûlait.

Mlle Du Taillis ne s'était jamais interrogée sur le sentiment né chez elle pour le maître de Treffieux; et pourtant, à chaque instant du jour, son esprit suivait le jeune comte.

Comment faire qu'il en fût autrement? Mayer, un matin, était arrivé chez M. Du Taillis; le spahis, sans descendre de cheval, avait remis un paquet cacheté à la jeune fille, et depuis ce moment la misère était sortie de cette maison désolée.

Comment ne pas songer sans cesse à l'être généreux qui donne, à ceux qui souffrent, du feu, des vivres, des vêtements, et cela sans se montrer aux heureux qu'il a faits... évitant même de porter ses pas sur la portion de sa propriété qui touche aux Gouttes?

Louise se sentait au cœur une reconnaissance infinie pour l'officier; mais sa pauvreté et les bienfaits reçus écartaient de sa pensée la possibilité d'un amour qui, pour elle, eût été un excès de souffrance. Confiante en ses malheurs, qu'elle croyait complets sans la beauté de Jeanne, qui lui donna

prochainement de représenter la France à Florence, dont le siège serait élevé au rang d'ambassade de 1<sup>re</sup> classe.

— Des lettres d'Athènes assurent qu'à son passage dans cette ville, M. le marquis de Moustier aurait eu une longue conférence avec le roi.

— Un correspondant parisien de l'*Indépendance belge* lui écrit à la date du 1<sup>er</sup> octobre :

« On commence à parler de façon assez sérieuse d'un projet d'avancer les élections générales à 1867. On sait que l'échéance constitutionnelle est 1869, mais on n'a jamais dû attendre jusque là. Le bénéfice que le gouvernement verrait dans le choix de l'année prochaine serait la coïncidence de ce grand mouvement politique avec le mouvement industriel, scientifique et artistique auquel va donner lieu l'exposition universelle et avec le prestige que doit faire rejaillir nécessairement sur le gouvernement impérial cette grande solennité. Il est incontestable qu'il y a là une chance d'assurer de grandes proportions à la majorité gouvernementale, 1867 devant être une année de prospérité pour le commerce et donner une heureuse impulsion même à l'emploi de toutes les intelligences.

— L'inondation n'a pas épargné l'Espagne. Les provinces de Murcie et d'Alicante, qui se plaignaient de la sécheresse il y a quelques semaines, sont maintenant inondées. La province d'Oviedo est ravagée. Les agriculteurs de l'Asturie regardent leur récolte de maïs comme perdue. Le chemin de Santo-Domingo est intercepté par les pluies. Bilbao est inondée. A Barcelone, le Liobregat déborde, inonde les campagnes et couvre le pont de San Zoy. Le Bezos et la Noya ont également débordé.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le quartier de la ville qui a le plus souffert pendant l'inondation est sans contredit celui de la Visitation. Aucune levée, aucun travail de défense ne le protège; à la moindre crue, l'eau source dans toutes ses ruelles et les rez-de-chaussées doivent être abandonnés pour quelques jours.

Ce séjour est donc de tout temps humide, mais en outre à la santé d'une population pauvre qui ne peut pas parer à tous les inconvénients d'un semblable état de lieux. Lorsque les crues arrivent à la fin de l'hiver, à l'approche des beaux jours, on compte beaucoup sur la saison pour assainir quelque peu les habitations. Mais cette fois, cet espoir ne peut exister : nous entrons dans la saison des pluies, des brouillards, où l'air est constamment humide; de plus la Loire se tiendra sans doute à une certaine élévation, et le sous-sol de ce quartier sera toujours imprégné d'eau. Cet état inspire des craintes sérieuses,

et fait redouter quelque nouveau fléau, une épidémie qui décimerait la population des Ponts, épidémie dont les effets pourraient rejaillir jusque sur la ville.

Pour prévenir de semblables calamités, M. le curé de la Visitation nous adresse la lettre suivante, dans laquelle il expose d'une manière brève mais bien sentie les désastres et les misères de sa paroisse. Il faut chez ses pauvres : du feu pour assainir les demeures, évaporer l'eau qui ruisselle sur les murailles; des secours pour réparer les ménages, et du travail pour tous et pour toutes les aptitudes pour passer la mauvaise saison.

Nous espérons que l'appel de M. Coulon sera entendu; déjà des secours lui ont été donnés pour l'aider à parer aux besoins les plus pressants. Nous recevrons également dans nos bureaux les offrandes que l'on voudra bien nous adresser avec cette destination et nous les transmettrons sans retard à M. le curé de la Visitation.

« Saumur, le 6 octobre 1866.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je termine mes courses parmi nos pauvres inondés. J'ai le cœur navré. Quel désordre! quel bouleversement! quelle humidité infecte! Cent sept maisons d'indigents et de petits ouvriers sont envahies par les eaux. Nombre d'habitations de nos allées transversales ont eu 1<sup>m</sup> 50 d'eau, quelques-unes plus de 2 mètres.

» Comment, à l'entrée de l'hiver, sécher ces maisons dont la plupart n'ont ni soleil ni air passant? Combien de maladies ne nous menacent pas, si un chauffage prompt et continu ne peut être entretenu partout?

» Et le pauvre mobilier!... Surpris ou trompés par de fausses nouvelles, mes malheureux paroissiens n'avaient généralement élevé leurs meubles que d'une manière insuffisante. Les ménages les plus heureux ont baigné dans la vase; les autres ont culbuté et se sont disloqués dans leur chute.

» On ne soupçonne pas, j'en suis sûr, le degré de notre misère, dans l'intérieur de la ville. Nombre de promeneurs ont visité les levées et cherché des émotions devant les brèches béantes. Mais que je voudrais que nos citoyens, si prompts à s'apitoyer sur les infortunes qui leur sont connues, vissent de leurs yeux le désastre de nos familles, à l'heure qu'il est! Du moins, ne pourriez-vous pas, Monsieur le Rédacteur, par l'influence de votre journal, nous venir en aide auprès de vos lecteurs? Nous sommes les seuls de la ville à avoir souffert cette fois; ne serait-ce pas une raison pour qu'un chacun, de l'autre côté des Ponts, témoignât de sa reconnaissance à la divine Providence et s'estimât heureux de soulager des misères qu'il a le bonheur de ne connaître que de loin.

» Je vous adresse ces lignes, écrites à la

hâte, et je les livre à votre charité et à votre amitié.

» Agréer, etc.,

» COULON, curé de la Visitation. »

Parmi les personnes qui ont été présentes à St-Martin à la réception de M. le Préfet de Maine-et-Loire, nous devons mentionner M. Louvet, député de notre arrondissement, M. Léon Mayaud, maire de St-Martin, M. Godfroy, capitaine de gendarmerie. M. Louvet, maire de Saumur, était accompagné de M. Couet, remplissant les fonctions d'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, qui pendant les jours de détresse a été chargé de la direction du service depuis la Menitrie jusqu'à Port-Boulet. M. le Préfet n'a pu s'empêcher d'admirer les travaux exécutés sur tout ce parcours, et de reconnaître l'importance des efforts tentés pour résister au torrent qui l'a emporté à St-Martin.

Saumur, le 8 octobre 1866.

A monsieur Joly-Leterme, capitaine commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la ville de Saumur.

Monsieur le capitaine,

Je viens de recevoir de M. le Préfet de Maine-et-Loire la lettre suivante :

« Angers, 6 octobre 1866.

» Monsieur le Sous-Préfet,

» M. le Maire de Saumur m'a rendu compte des services que la compagnie des Sapeurs-Pompiers de sa ville, ses chefs en tête donnant l'exemple, avait rendus pendant l'inondation.

» Aujourd'hui que j'ai reconnu personnellement les efforts qui ont dû être faits pour la défense des levées, je veux vous prier de transmettre au commandant, à tous les officiers, comme à tous les hommes de cette compagnie modèle, le témoignage de ma satisfaction.

» Agréer, etc.

Le Préfet,

» Signé : PORIQUET. »

En m'empressant de vous transmettre, monsieur le Capitaine, les félicitations de M. le Préfet, je suis heureux d'y joindre l'expression de mes sentiments particuliers d'estime, de reconnaissance et d'affection pour vous et pour la compagnie que vous commandez avec tant de distinction.

Le Sous-Préfet,

Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Le carrousel que nous avons annoncé, favorisé par un temps magnifique, a eu lieu dimanche. Comme toujours, les tribunes ont été envahies par un nombreux public pour jouir de ces brillants exercices qui ne peuvent être exécutés qu'à Saumur avec cette précision

et cette habileté qui distinguent les élèves de l'École de cavalerie.

La tribune d'honneur était occupée par le général de division comte de Goyon, aide de camp de l'Empereur. Le colonel Essad, corps d'état-major égyptien, attaché militaire à l'ambassade ottomane à Paris, assistait à ces brillantes manœuvres. A plusieurs reprises il a félicité M. le général Crespin, qui s'est montré plein d'admiration pour les exercices de haute école exécutés sous la direction de M. le lieutenant-colonel L'Hôte.

M. le lieutenant-colonel Pollard, directeur de la cavalerie à la mission française en Egypte, assistait également à ce carrousel, ainsi que tout l'état-major de l'École de cavalerie.

M. Louvet, député de Saumur, président du Conseil général de Maine-et-Loire, avait transmis il y a un mois, en l'appuyant d'une pressante recommandation, un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Saumur et par le Conseil général, concernant la création de deux bureaux de poste, l'un à Nueil-sous-Poitiers et l'autre à Gennes.

M. Louvet vient d'être informé par le Directeur général que ces deux bureaux de distribution vont être créés et que ces nouveaux établissements seront mis en activité à partir du mois de janvier prochain.

Saumur, 7 octobre 1866.

« Monsieur le Rédacteur de l'*Écho saumurois*,

» Monsieur,

» Samedi encore, vous signaliez les actes de courage et de dévouement dont ont fait preuve les administrateurs et les habitants de notre ville et des communes environnantes, au cours des inondations. Un riche propriétaire de la Vallée, dans un excès de joie que l'on comprend, et aussi à titre de reconnaissance, réparait un oubli à l'endroit d'un magistrat honorable, toujours prêt à faire le bien; un qui par malheur dans la circonstance ne pouvait empêcher tout le mal qui devait produire. Aujourd'hui que notre beau fleuve est rentré dans son lit, aujourd'hui que le calme est dans tous les esprits et que ne s'agit plus que de porter remède aux désastres causés, seriez-vous assez bon, vous occupant de toute autre chose, de recevoir, et l'insérer dans votre plus prochain numéro, une copie d'une lettre que le hasard a fait tomber entre mes mains et que vous trouverez incluse.

» Cette lettre est de M. le Maire de la ville de Saumur, et elle aussi témoigne d'un zèle et d'un dévouement sans bornes, quoi que d'un genre différent, qui ont commencé il y a 30 ans, et ne viennent que de finir à bout de forces.

» Inutile de parler du sentiment de cette lettre, tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle

un douloureux éveil, elle eût peut-être longtemps nourri à son insu la plus poignante de toutes les misères, celle d'un amour contraint de se cacher sous des baillons.

Du sentiment de la jalousie inopinément éprouvé par Louise venait sans doute cette prostration de la fille du gentilhomme, en présence de l'élégant confort qui entourait l'enfant du régisseur... mais comme elle vit Jeanne sans arrogance, sans dédain, sans colère, Louise se contraignit à étouffer ses impressions, à implorer pour elle, pour sa famille, celle qu'elle avait insultée; à motiver, enfin, près de Jeanne, sa venue à Treffieux.

Il lui fallut un grand courage pour rompre ce silence, lourd à toutes deux; cependant elle se décida :

— M. de Treffieux, dit-elle, a pardonné ma brutale sortie contre vous, il faut aussi que vous me pardonniez...

Jeanne, qui était très-émue, ne répondit pas assez vite, et Louise, qui crut chez elle à de l'indécision, se hâta d'ajouter :

— J'ai un service à vous demander, mademoiselle : vous ne pouvez donc conserver de rancune contre moi.

— Mais, repartit la jeune fille, je n'ai pas de rancune contre vous; du jour auquel vous faites allusion à ce moment, il y a si loin, qu'il ne m'est pas permis de me souvenir.

— J'étais alors dans le premier accès de la fièvre de l'infortune, répliqua la fille du gentilhomme; le délire m'a prise.

— Est-il bien nécessaire de revenir sur le passé? interrompit Jeanne; ce que vous avez à me dire ne regarde sans doute que l'avenir?

— Mon Dieu! dit Mlle Du Taillis, ce que j'ai à vous demander va vous paraître étrange.

L'enfant du gentilhomme était embarrassée; elle attendait de Jeanne, ou plus de raideur ou plus d'abandon; ce milieu rempli de dignité dans lequel se tenait la jeune fille rapetissait si fort à ses propres yeux Mlle Du Taillis, qu'elle en ressentait une sorte de colère.

Jeanne l'envisageait avec une bienveillance extrême; cette bienveillance devint si manifeste, que Mlle Du Taillis continua :

— Je viens vous supplier, reprit-elle, de retirer à mon père, et à nous, la généreuse autorisation d'habiter les Gouttes.

— Votre demande, en effet, est étrange, répon-

dit la jeune fille; cette autorisation vous a été donnée à cause de l'hiver; l'hiver n'est pas fini.

— Ecoutez, mademoiselle, répondit Louise; vous parler des bienfaits de M. le comte, ce ne sera pas vous surprendre... L'intervention du maître de Treffieux dans notre pauvreté a complètement changé chez nous la position faite par nos désastres...

— Je dois vous avertir, fit observer la jeune fille, que je ne sais pas le premier mot de cette intervention.

— Raison de plus pour vous la dire... Nous n'avions plus de bois, pas de vêtements d'hiver; et nous étions à la veille de manquer de pain...

— Eh! mon Dieu, dit Jeanne avec reproches, et toutes ces souffrances ne vous ont pas fait songer plus tôt à Treffieux!

— Tous nos parents, poursuivit Louise, avaient refusé de nous venir en aide; un seul espoir nous restait... un espoir bien minime... Une parente de ma mère habite Ris; j'allai trouver cette cousine... hélas! au lieu d'aumône, j'obtins des brutalités... A moitié folle, ou plutôt folle tout-à-fait, je me plaignais à votre maître... Pardon! mademoiselle, j'oubliais que vous n'avez plus de maître...

— Quel mal vous ai-je fait pour que vous me dé-

pouillez?... répliqua la jeune fille, et pourquoi m'avez-vous ma part de soleil!...

— Je vous prie de m'excuser, mademoiselle, répondit Louise; je ne me souvenais plus qu'appartenir à la maîtrise de Treffieux est un honneur en nos montagnes... Je fais aussi partie de cette maîtrise par les bienfaits que j'en ai reçus... et c'est à propos de ces bienfaits que je vous prie de m'en venir en aide... Le comte de Treffieux nous a fait remettre une somme assez forte pour que notre tranquillité soit assurée pendant longtemps, par ailleurs qu'aux Gouttes, c'est-à-dire dans un logement plus que modeste, dans une ville où mon père trouverait à s'occuper.

.... Mon pauvre père est incorrigible; cet argent l'a ébloui, et il rêve maintenant de spéculations folles, oubliant même, je crois, dans ses rêves, que sa propriété n'est plus à lui.

— Il y est né et il y a souffert, repartit Jeanne, deux conditions qui l'attachent à ce bien.

— Je comprends que le quitter soit pour lui une grande brisure, reprit l'enfant du gentilhomme, mais cette brisure doit être faite...

— Ne feriez-vous pas mieux d'attendre, pour prendre un parti aussi violent, que l'hiver finisse?

fait honneur tout à la fois, et à la personne qui en est l'objet, et à notre ville et à M. le Maire de Saumur qui, j'en suis certain, ne sera pas fâché de la publicité d'un acte de justice émanant de sa part.

» Recevez, etc. Un de vos abonnés. »

« Saumur, 28 septembre 1866.

» M<sup>me</sup> Legret, directrice de l'École d'Asile de la rue du Préche.

» Madame,

» Au moment où vous allez quitter la direction de notre Salle d'Asile de la rue du Préche, après 35 ans d'exercice, je viens de nouveau, en mon nom et en celui de notre ville, vous remercier du zèle, du dévouement et de l'intelligence que vous avez déployés dans votre tâche. Notre salle d'asile, grâce à vos soins et à votre merveilleuse aptitude, est devenue l'une des meilleures de la France, un établissement modèle, dont Saumur est fier à juste titre; soyez en fière vous-même, madame, et recevez l'expression de notre gratitude. Deux générations d'enfants que vous avez élevés, unissent leur reconnaissance à la nôtre; puisse ce témoignage de sympathies, projeter sur votre retraite et sur vos vieux ans, le bonheur que nous vous souhaitons.

» Agrérez, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le député au Corps-Législatif, maire de Saumur, LOUVET. »

Le général Waubert de Genlis, envoyé par S. M. l'Empereur pour visiter les riverains de la Loire, était attendu hier soir à Saumur.

Le général est arrivé dans la matinée à Langeais, accompagné de M. le Préfet d'Indre-et-Loire. Là, M. Waubert a quitté le chemin de fer, a passé sur la rive gauche de la Loire, et a porté des consolations, au nom du gouvernement, dans toute cette contrée. Au Port-Boulet, M. Waubert a retraversé la Loire sur le pont suspendu, et a repris le chemin de fer. A la gare du Port-Boulet, il était attendu par M. Kiener, chef de gare de Saumur, et M. Godfroy, capitaine de gendarmerie.

Le train spécial qui a amené le général Waubert de Genlis, est arrivé à Saumur à 4 heures du soir. L'aide-de-camp de l'Empereur a été reçu par le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Procureur général de la Cour d'Angers, M. le V<sup>ic</sup> O'Neill de Tyrone et M. Morry, substitut du procureur impérial de Saumur.

M. Waubert est descendu à l'hôtel Budan. Dès ce matin, il a parcouru la ville de Saumur et les quartiers les plus malheureux.

M. le maire de Saint-Lambert a reçu de M. le Sous-Préfet une somme de 500 francs pour distribuer aux familles les plus nécessiteuses de cette commune.

Les travaux du chemin de fer ont été pou-

passé? répliqua la jeune fille; rompre avec ses habitudes, par un temps aussi rigoureux, est une triste chose.

— Hélas! dit Louise, au printemps le départ est plus triste encore; les prés que l'on a faits reverdisent, l'arbre que l'on a planté se couvre de bourgeons, promesses sans espérances pour celui qui s'en va; et jusqu'à l'oiseau qui chante dans ces jeunes pousses est un lien de plus qu'il faut briser.

— Oui, mais ailleurs les prés sont verts aussi...

— L'exilé ne voit plus de verdure; tout est morne et triste autour de lui: il vit triste et seul, n'ayant même pas son esprit pour le reconforter, car son esprit est là où il n'est plus...

— Mon Dieu! dit Jeanne avec une sensibilité touchante, si j'étais riche, je vous épargnerais tous ces tourments; mais je ne suis pas assez riche pour faire que ce qui est ne soit pas... En vous laissant l'habitation des Gouttes, le revenu de cette propriété pourrait-il vous suffire?

Ce revenu m'est inutile, je crois en pouvoir disposer... Vous pleurez, mademoiselle, pourquoi pleurez-vous? Dites-moi, plutôt, si ce que je dis là peut se faire; mon maître ne me contredira pas...

— Oh! fit Louise en prenant vivement les mains

sés avec une grande activité. La voie sera complètement rétablie demain mercredi et le service entre Tours et Saumur reprendra jeudi.

Dimanche soir, le sieur Bourreau, du Pont-Foucharde, était entré en pourparlers avec un serrurier pour acheter un vieux fusil de chasse. Le prix était arrêté, et Bourreau faisait l'essai de l'arme. Au premier coup, le fusil éclata à la figure de son acquéreur.

M. le docteur Besnard, appelé à lui porter les premiers secours, espère que la blessure ne sera pas mortelle; ce matin, il y avait un peu de mieux dans l'état du blessé.

On a détruit, depuis quelques jours, une quantité considérable de reptiles, couleuvres, aspics, lézards, etc., qui, surpris par le débordement, se sont retirés sur les levées et jusque sur nos quais.

**ABATTONNE.**  
ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 8 septembre au 5 octobre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.					
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.										
<b>BOUCHERS.</b>													
<b>MM.</b>													
1	Rémaré (1).	2	6	»	»	10	»	15	39	»	19	90	
2	Morisseau (2).	1	2	»	»	1	6	»	12	23	»	6	56
3	Touchet.	»	1	»	»	3	»	»	7	18	»	4	48
4	Groleau (3).	»	»	»	»	3	»	»	1	8	»	1	17
5	Lapier.	»	»	»	»	4	»	»	1	8	»	»	23
6	Corbineau.	»	1	»	»	15	»	»	10	35	»	6	51
7	Séchet.	»	6	»	»	1	»	»	7	22	»	16	26
8	Prouteau.	»	»	»	»	4	»	»	4	15	»	4	9
9	Chalot.	»	»	»	»	5	»	»	4	24	»	13	27
10	Pallo.	»	»	»	»	9	»	»	4	20	»	6	42
11	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
<b>CHARCUTIERS.</b>													
<b>MM.</b>													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	14
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	4
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	8
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	15
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	5
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	7
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	6
12	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Une vache refusée pour défaut de qualité.  
(2) Un veau refusé pour défaut de qualité.  
(3) Deux moutons refusés pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

**AVIS.**

Un cours d'adultes sera ouvert à l'École Municipale, aux Récollets, à partir du 17 octobre

de la jeune fille, vous êtes digne d'être de la famille du maître de Treffieux.

— Pourquoi me dites-vous cela... repartit Jeanne bouleversée.

— Même générosité, même grandeur, poursuivait l'enfant du gentilhomme; même simplicité pour donner...

C'était la première fois que la jeune fille se voyait rapprochée de son maître par un étranger; ce parallèle établi entre elle et le jeune comte fut si émouvant pour Jeanne, et lui donna un bonheur si inattendu, que ses petites mains pressèrent convulsivement les mains de la pauvre déshéritée.

A ce moment, Louise ne pensait plus à sa pauvreté: Jeanne ne songeait pas au noble emploi qu'elle voulait faire de sa fortune; toutes deux confondaient, dans une même pensée, le maître et le bienfaiteur, l'une le faisant délicieusement resplendir dans son âme, l'autre le bénissant.

Cependant, dans cette union spontanée pour poétiser le même homme, Louise dut sentir au cœur quelque piqure, car elle s'arracha la première à cette tacite contemplation.

Son regard embrassa l'enfant du régisseur, ses mains abandonnèrent les mains de Jeanne; elle s'as-

prochain, tous les jours, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir. Les jeunes gens qui désirent suivre ce cours, sont invités à se faire inscrire chez M. Choyer, directeur de ladite école, à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

L'enseignement comprendra :

L'étude de la langue française, l'arithmétique appliquée, des leçons de comptabilité et de tenue de livres, le dessin linéaire, des notions d'histoire et de géographie, ainsi que toutes les parties qui constituent le cours élémentaire.

**Théâtre de Saumur.**

L'une des représentations les plus curieuses, les plus originales qui se soient vues sur notre nouveau théâtre est certainement celle dont nous avons joui avant-hier.

Il est difficile de retracer les différentes scènes ou interruptions pleines de comique qui ont fait resplendir cette soirée d'un éclat tout nouveau pour les Saumurois.

M<sup>me</sup> Alfieri, dont le nom en gros caractères figurait sur l'affiche, devait attirer plus spécialement l'attention des spectateurs; aussi un silence profond accueillit-il cette actrice à son entrée sur la scène.

Les premiers vers de la pièce: *Diogène à la recherche d'un homme*, furent écoutés religieusement; mais, au bout de quelque temps, le public étrangement surpris de voir l'obstination avec laquelle M<sup>me</sup> Alfieri déclamaient dans la coulisse donna quelques signes de mécontentement.

Malgré toute la bonne volonté que l'on y mettait, il était impossible de rien entendre.

Où M<sup>me</sup> Alfieri a-t-elle pris des leçons de déclamation? Ombres de Talma et de Rachel, vous avez dû frémir!

On entendait un bredouillement continu qui empêchait de comprendre, mais en revanche l'oreille était beaucoup trop affectée par le bruit du bâton du philosophe frappant le plancher à intervalles égaux.

Nous devons cependant constater que cette pièce de vers d'un si malheureux effet a été récitée jusqu'à la fin avec le plus grand calme par M<sup>me</sup> Alfieri; ni les railleries, ni le tapage n'ont pu un seul instant lui faire changer cette voix chevrotante, et cette démarche cacochyme, très-peu en rapport avec l'accent mâle et la tournure presque cynique que devait posséder Diogène, l'homme qui ne se gênait pas, même devant un roi très-redoutable.

Le solo de cor n'ayant pu être exécuté, on passa presque immédiatement à la représentation du grand drame historique: *Jeanne d'Arc, ou l'Héroïne de la France*.

Au premier acte, c'est le seul dont nous puissions parler (le public ayant manifesté vivement sa satisfaction et le désir de ne pas entendre le reste de la pièce), au premier acte,

et, fermant les yeux, deux grosses larmes roulaient sur ses joues amaigries.

Jeanne vit ces larmes; en devina-t-elle la cause?... qui pourrait le savoir?... Toujours est-il qu'elle n'interrogea pas Mlle Du Taillis sur ce nouveau chagrin.

Quelles pensées traversèrent, pendant quelques minutes, le cerveau de la pauvre déshéritée? des pensées navrantes sans doute, car, en ouvrant les yeux, elle examina presque avec colère la toilette élégante de la jeune fille, tandis que ses mains contractées froissaient la robe grossière qu'elle tenait de la charité du maître de Treffieux.

Puis une réaction se fit dans cette tête si rudement éprouvée.

Louise, de nouveau, s'inclina devant le destin, mais se redressa devant sa misère: refoulant dans le sanctuaire en deuil de ses illusions un sentiment qui, soupçonné, eût attiré la dérision sur elle, elle dit:

— Vous avez un noble cœur, mademoiselle, et ceux qui vous aiment doivent être fiers de vous; mais entre votre cœur et notre pauvreté, il est un infranchissable empêchement, ma volonté bien arrêtée de ne dépouiller personne, pour chercher à paraître ce que nous ne sommes plus...

Dans un besoin extrême, je me suis adressée au

dis-je, nous voyons Jeanne d'Arc en robe bleu de ciel argentée sur les coutures, couchée mollement, dans une pose bien étudiée, sur le banc de la prison dans laquelle on l'a jetée.

Adhémart, prêtre; entre et considère pieusement la jeune guerrière qui, au bout d'un instant, a un couchemar que le révérend s'explique très-bien (on n'est pas couché impunément sur un semblable sommier benoît).

A partir de ce moment, les spectateurs commencent à croire à une mystification; au lieu d'acteurs d'un véritable talent, on lui a servi, qui, quoi? — Je ne répéterai pas les épithètes qui ont couru dans la salle.

Nous avons peut-être été gâtés par les bonnes troupes qui sont venues dernièrement dans notre cité. C'est là sans doute le secret de l'affreuse chute de M<sup>me</sup> Alfieri et des personnes qui l'accompagnaient.

Rendons justice à M<sup>me</sup> Barbot et à M. Lochet; ils ont fait tout leur possible pour atténuer le mauvais effet produit. Aussi s'est-on, à leur égard, montré sympathique et généreux.

La joie des dernières galeries s'est manifestée un peu trop matériellement pour quelques spectateurs assis aux fauteuils d'orchestre; il faut espérer que de semblables gentillesse ne se représenteront plus et qu'à l'avenir l'humour facétieuse de ces messieurs du Paradis sera vivement réprimée.

Enfin je terminerai en disant qu'il vaut mieux que notre théâtre s'ouvre moins souvent, mais quand il le sera, que ce soient de véritables acteurs qui paraissent sur notre scène. Les Saumurois, je ne me trompe pas, j'en suis sûr, sont maintenant trop bons juges pour supporter dorénavant de semblables médiocrités.

Léon B....

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GOBET.

**PENSIONNAT DE NANTILLY.**

M. COULON, chef d'institution, donne avis aux familles que les cours s'ouvriront au Pensionnat de Nantilly le **vendredi 12 octobre.** (468)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 6 octobre.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères. — La fête du 15 août à Alexandrie. — Les événements de Palerme. — La pipe de Coriolan, nouvelle (suite et fin). — Monument élevé à Mézeray par la ville d'Argentan. — Les inondations. — Le théâtre de Saumur. — Trop tard, nouvelle, par M. Alfred Assolant. — Les frontons du palais de Compiègne. — Les chemins de fer de l'Italie méridionale. — M. le marquis de Boissy. — Le gros olivier de Beaulieu. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le Phénol sodique Bobœuf.

Gravures: Fêtes de Berlin: illumination du château et du palais du Prince royal. — M. le

maître de Treffieux; grâce à lui, nous pouvons passer cet hiver sans mourir de froid ou de faim; là doit être arrêtée notre part de secours: agir autrement, recevoir encore, serait transgresser les lois divines, qui infligent au dissipateur une punition...

Mlle Du Taillis ne continua pas; elle venait de remarquer que la jeune fille avait détourné d'elle son attention.

Un certain mouvement se faisait dans la cour, et sans que la cloche de la grillé eût sonné, la grille fut ouverte.

Jeanne devint blanche comme un lis.

Un cheval hennit, et la jeune fille, se levant en sursaut, dit à l'enfant du gentilhomme:

— Voici le maître de Treffieux, mademoiselle; il vous sera plus facile de vous entendre avec lui qu'avec moi.

— Je dois être importune, je vais me retirer... répondit en se levant aussi Mlle Du Taillis.

— Non, non, restez, repartit Jeanne; permettez seulement que j'aille au-devant de mon maître.

Avant que Louise eût pu prendre un parti, la jeune fille était sortie du salon.

(La suite au prochain numéro.)

marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères. — Célébration de la fête du 15 août à Alexandrie (2 gravures). — Evénements de Palerme (3 gravures). — Les inondations (4 gravures). — Monument élevé à Mézeray par la ville d'Argentan. — Le théâtre de Saumur : vue monumentale et plan. — Nouveau fronton du palais de Compiègne. — M. le marquis de Boissy. — Viaduc sur le Fô, à Mezzanacorti. — Le gros olivier de Beaulieu. — Le Phénol sodique Bobœuf (7 gravures). — Rébus.

**Marché de Saumur du 6 Octobre.**

Froment (l'h. 77 k.)	23 11	Paille de ratelier	67 65
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	22 21	(hors barrière),	— —
Seigle . . . . .	14 —	Paille de litière, id.	— —
Orge . . . . .	13 —	Foin . . . . .	55 30
Avoine (entrée) . . . . .	11 —	Lucerne (les 750 k)	50 70
Fèves . . . . .	14 25	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs . . . . .	21 —	— de trèfle (70 k.)	110 —
— rouges . . . . .	21 —	— de luzerne.	80 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis . . . . .	48 —	Amandes cassées	— —
— de lin . . . . .	52 —	(les 100 k.) . . . . .	— —

**COURS DES VINS (1).**

		<b>BLANCS (2).</b>	
Coteaux de Saumur 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90	
Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55 à 58	
Saint-Léger et environs 1865,	1 <sup>re</sup> id.	55 à 60	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1865,	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	
La Vienne, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50	

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 110
Champigny, 1865.	2 <sup>e</sup> id.	140 à »
Id.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Varrains, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Varrains, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	90 à 110
Bourgueil, 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	125 à 130
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 115
Restigny 1865.	1 <sup>re</sup> id.	90 à 110
Chinon, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	85 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75 à 90

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 20 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE CHICOTEAU.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 6 octobre courant, le sieur Louis Chicoteau, menuisier et aubergiste, demeurant à Cléré, a été déclaré en état de faillite.

M. Coutard a été nommé juge, et commissaire, M. Cormery, licencié en droit, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (469)

**A VENDRE**

**UN COUPÉ LÉGER**

Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

Pour cause de décès,

**UN OFFICE D'HUISSIER,**

Au Lion d'Angers (seul dans le canton).

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> FOURMY, au Lion-d'Angers, ou à M<sup>e</sup> BAUDOUIN, notaire, même ville. (452)

**A CÉDER DE SUITE,**

**UN MAGASIN**

**DE SELLERIE-CARROSSERIE,**

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

**A CÉDER**

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. Pineau, grande rue St-Nicolas, 85, à Saumur.

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de santé,

**UN FOUR A CHAUX**

Avec une bonne clientèle,

Situé à Dampierre, près Saumur.

S'adresser à M. DE RICHAUDEAU, propriétaire dudit four, qui l'exploite. (451)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté.

**A LOUER**

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Chouetterie, occupée par M. Bouju.

Cette maison comprend : premier et second étage, servitudes, écuries, remise et un grand jardin bien arboré.

S'adresser à M. Bouju. (277)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1867,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (457)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

L'étude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, est transférée **Grand'Rue n° 10.** (274)

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRÉ**

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**HISTOIRES**

DU

**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 OCTOBRE.			BOURSE DU 6 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 85	»	»	68 70	»	»
4 1/2 pour cent 1862. . . . .	96 85	»	»	97	»	15
Obligations du Trésor. . . . .	465	»	»	465	»	»
Banque de France. . . . .	3615	»	»	3615	»	»
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1355	»	12 50	1360	5	»
Crédit Foncier colonial . . . . .	585	»	»	592 50	»	2 50
Crédit Agricole . . . . .	622 50	»	2 50	625	2 50	»
Crédit industriel. . . . .	670	»	»	667 50	»	2 50
Crédit Mobilier . . . . .	633 75	»	8 75	635	1 25	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	892 50	»	7 50	890	»	2 50
Orléans (estampillé) . . . . .	850	»	7 50	852 50	2 50	»
Orléans, nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1157 50	»	7 50	1160	2 50	»
Est. . . . .	542 50	»	1 25	546 25	3 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	887 50	»	6 25	895	7 50	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	572 25	2 50	»	573 75	1 25	5
Ouest . . . . .	550	»	2 50	550	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1570	»	5	1567	»	2 50
Canal de Suez . . . . .	375	»	5	375	»	»
Transatlantiques. . . . .	525	»	»	525	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	55 70	»	»	55 60	»	10
Autrichiens . . . . .	376 25	3 75	»	372 50	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	410	»	1 25	407 50	»	2 50
Victor-Emmanuel . . . . .	70	1	»	69	»	1
Romains. . . . .	65	»	»	65	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	345	»	»	343 75	»	1 25
Saragosse . . . . .	130	»	15	135	5	»
Séville-Xérès-Séville . . . . .	»	»	»	26 50	»	»
Nord-Espagne. . . . .	108	1	»	109	1	»
Compagnie immobilière. . . . .	390	»	5	405	15	»

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	312	»	»	312	»	»
Orléans . . . . .	307 75	»	»	307 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	306	»	»	305 75	»	»
Ouest . . . . .	305 50	»	»	305 50	»	»
Midi. . . . .	305 50	»	»	305 25	»	»
Est. . . . .	307 50	»	»	307 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le